/BA
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 93-181 du 4 Août 1993

Portant Nomination des Membres et du Président du Comité de Gestion du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Mono (CARDER-MONO).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;

VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élection présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 91-301 du 31 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;

VU le Décret N° 91-310 du 31 Décembre 1991 portant approbation des Statuts des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural ;

SUR Proposition du Ministre du Développement Rural ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 Avril 1993,

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont nommés membres du Comité de Gestion du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Mono, les personnes ci-après désignées :

1° - SOGBOHOSSOU Cakpo Anatole, Représentant le Ministre du Développement Rural ;

2° - ANJORIN Latifou, Représentant le Ministre des Finances ;

3° - LEGBA Vincent, Représentant le Ministre de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme ;

4° - FALOLOU Désiré, Représentant le Ministre du Plan et de la Restructuration Economique ;

5° - TOLLO François, Représentant le Ministre des Travaux Publics et des Transports ;

.../...

6° - AGBO Fréjus François, Représentant le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale ;

7° - HOUNGNI Damien, Représentant le Personnel ;

8° - SODANTONOU Alphonse, 1er Représentant des Producteurs ;

9° - AHOUNENOU Justin, 2ème Représentant des Producteurs.

Article 2.- Monsieur SOGBOHOSSOU Cakpo Anatole est nommé Président du Comité de Gestion du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Mono (CARDER MONO).

Article 3.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 04 Août 1993

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
à la Présidence de la République,

Désiré VIEYRA.-

Le Ministre du Développement Rural,

Mama ADAMOU-N'DIAYE.-

Le Ministre des Finances,

Paul DOSSOU.-

Le Ministre du Plan et de la Restructuration Economique,

Robert TAGNON.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CC 4CS 2 MESGPR 4 SGG 4 MDR 4 MF 4 MPRE 4 AUTRES MINISTERES 16 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-CSN 3 UNB-FASJEP-ENA 3 Intéressés 8 JORB 1.-